

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Wind Profiler Radar System	
Solicitation No. - N° de l'invitation K8D22-160171/B	Date 2015-10-15
Client Reference No. - N° de référence du client K8D22-16-0171	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-405-13504	
File No. - N° de dossier MTA-5-38124 (405)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-25	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur mta405
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3734 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environnement Canada Station météorologique Bureau météorologique de l'aéroport (FBS) Iqaluit (Nunavut)	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8D22-160171/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta405

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8D22-16-0171

File No. - N° du dossier

MTA-5-38124

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro K8D22-160171/A, datée du 10 septembre 2015, dont la date de clôture était le 20 octobre 2015, à 14:00 (Heure avancée de l'Est).

Tous les documents soumis dans le cadre de la demande de soumissions numéro K8D22-160171/A ne seront pas pris en considération pour l'appel d'offres K8D22-160171/B.

Voir document ci-joint.

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro K8D22-160171/A, datée du 10 septembre 2015, dont la date de clôture était le 20 octobre 2015, à 14:00 (Heure avancée de l'Est). Tous les documents soumis dans le cadre de la demande de soumissions numéro K8D22-160171/A ne seront pas pris en considération pour l'appel d'offres K8D22-160171/B.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
1.3 ENTENTE SUR LES REVENDECTIONS TERRITORIALES GLOBALES.....	3
1.4 COMPTE RENDU	3
1.5 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.4.2 OPTION DE PROLONGATION DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	13
6.8 ATTESTATIONS	14
6.9 LOIS APPLICABLES	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
6.12 BIENS ET(OU) SERVICES OPTIONNELS.....	14
ANNEXE « A »	15
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	15

Solicitation No. - N° de l'invitation
K8D22-160171/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K8D22-16-0171

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38124

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
MTA-5-38124

ANNEXE « B »	21
BASE DE PAIEMENT	21
PIÈCE JOINTE 1	23
CRITÈRES TECHNIQUES	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe A « Énoncé des travaux » des clauses du contrat éventuel.

1.3 Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti, mais non réservé, pour les bénéficiaires d'une ou des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes : Entente sur la revendication territoriale des Inuits du Nunavut.

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif »

Solicitation No. - N° de l'invitation
K8D22-160171/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K8D22-16-0171

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38124

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
MTA-5-38124

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : trois (3) copies papier et trois (3) copies électroniques

Section II : Soumission financière : deux (2) copies papier et deux (2) copies électroniques

Section III : Attestations : une (1) copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir « Pièce Jointe 1 – Critères techniques »

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir « Pièce Jointe 1 – Critères techniques »

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

Voir « Annexe B – Base de paiement ». Tous les prix proposés dans cette base de paiement seront évalués et feront partie intégrante du processus de sélection du fournisseur gagnant.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir un nombre maximal de points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 130 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 15 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 85 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 15%.

5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 85%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 15/85 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de **130**, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (15%) et du prix (85%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/130	89/130	92/130
Prix évalué de la soumission		55 000,00\$	50 000,00\$	45 000,00\$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/130 \times 15 = 13.27$	$89/130 \times 15 = 10.27$	$92/130 \times 15 = 10.62$
	Note pour le prix	$45/55 \times 85 = 69.55$	$45/50 \times 85 = 76.50$	$45/45 \times 85 = 85$
Note combinée		82.82	86.77	95.62
Évaluation globale		3 ^e	2 ^e	1 ^{er}

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Solicitation No. - N° de l'invitation
K8D22-160171/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K8D22-16-0171

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38124

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
MTA-5-38124

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2030](#) (2015-09-03), Conditions générales – besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

[4001](#) (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel

[4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2016.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus cinq (5) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins quinze (15) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
K8D22-160171/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K8D22-16-0171

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38124

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
MTA-5-38124

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Caroline Séguin
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région du Québec
800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300, Montréal (Québec), H5A 1L6

Téléphone : (514) 496-3734
Télécopieur : (514) 496-3822
Courriel : Caroline.Z.Seguin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé à l'annexe B, « Base de paiement » selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires :
4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel
4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence
- c) les conditions générales 2030 (2015-09-03), Conditions générales – Besoins plus complexes de biens
- d) Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
[B1006C](#) (2014-06-26), Condition du matériel – contrat
[B1501C](#) (2006-06-16), Appareillage électrique
[G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

6.12 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A/ du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Introduction

Environnement Canada (EC) souhaite acquérir un radar profileur de vent à des fins de recherche et d'observation météorologiques.

Cet instrument servira principalement à étudier les vents atmosphériques de manière à assurer une surveillance des conditions météorologiques dans les environs de l'aéroport d'Iqaluit (65° N.). Il sera intégré à un réseau d'instruments météorologiques de recherche à Iqaluit et permettra d'améliorer la prévision du temps et de valider les données satellites. Le radar profileur de vent peut également servir aux études physiques sur le terrain des phénomènes météorologiques à fort impact qui surviennent pendant la saison chaude et la saison froide, de même qu'à analyser la synergie avec les données sur les vents du lidar-Doppler à Iqaluit et à mettre au point des applications radar dans les régions de l'Arctique.

2. Termes techniques

ASCII :	Format de fichier
EC :	Environnement Canada
LIDAR :	Instrument de détection et de télémétrie par ondes lumineuses (radar optique)
NetCDF :	Format de fichier
RASS :	Système de sondage radio acoustique
S/B :	Rapport signal-bruit
OMM :	Organisation météorologique mondiale

3. Caractéristiques techniques

3.1 Exigences générales de performance

Le radar profileur de vent doit fonctionner de façon autonome (sans l'aide d'un opérateur) et sera installé sur un site difficilement accessible par un opérateur. Il doit pouvoir fonctionner toute l'année sans interruption dans des conditions météorologiques extrêmes (de l'Extrême-Arctique canadien).

Le radar profileur de vent doit être doté d'une technologie existante spécialement conçue pour les conditions arctiques.

Le radar profileur de vent doit être capable de mesurer tous les paramètres de vitesse et de direction du vent, y compris les paramètres de qualité de l'air, ainsi que les profils verticaux de la vitesse et de la direction (u, v) horizontales du vent, la vitesse verticale du vent et la force du signal (p. ex. rapport signal/bruit, S/B).

4. Caractéristiques techniques obligatoires

Le radar profileur de vent complet doit satisfaire chacune des caractéristiques décrites dans les sections suivantes :

4.1 Caractéristiques générales

Le radar profileur de vent doit être installé dans un endroit sécurisé pour prévenir des dommages et le vol des antennes et des composantes électroniques. Le radar ne doit pas mesurer plus de 13 m x 13 m. L'entrepreneur doit faire l'installation sécuritaire de l'instrument à un emplacement où le sol est gelé en permanence (dans l'Arctique) et l'aménagement d'une enceinte clôturée à cet effet, ainsi que tout support, câblage nécessaires pour fixer solidement le radar et ses composantes électroniques de manière qu'ils puissent résister aux blizzards et à des vents extrêmes. Environnement Canada fournira la connexion Internet. L'entrepreneur doit construire un abri pour le matériel informatique. L'abri doit offrir des conditions environnementales pour maintenir la performance du matériel informatique. Les dimensions de cet abri et de la zone clôturée peuvent varier, selon le radar profileur de vent proposé par l'entrepreneur. L'abri doit pouvoir contenir l'ordinateur et les éléments électroniques auxiliaires.

Le terme « système » utilisé dans les sections suivantes réfère au système radar dans son entier, incluant, sans s'y limiter, les antennes, le matériel informatique, les câbles, l'abri.

4.2 Exigences de performance du système :

Article	Description de l'article
1	Le système doit posséder une protection élargie contre les intempéries, notamment la pluie et le vent
2	Taux d'échantillonnage temporel : le système doit pouvoir transmettre des mesures et d'autres données au moins toutes les 30 minutes
3	Exigences relatives au profil vertical du vent : le système doit être capable d'effectuer des mesures du vent à des hauteurs de 300 à 8 000 m, à une résolution égale ou inférieure à 250 m et avec une précision égale ou inférieure à + 1 m/s pour les composantes du vent (u, v)
4	Le système doit fonctionner durant toutes les saisons : dans des températures allant de -40 °C à +30 °C. Le gel et les accumulations de neige abondante ne doivent pas perturber la qualité du signal ni le fonctionnement de l'instrument.
5	Le système doit être entièrement automatisé et son fonctionnement sera commandé à distance.
6	Le système radar doit être évolutif (on doit pouvoir augmenter le nombre d'éléments d'antenne) pour permettre d'éventuelles mises à niveau.
7	Le radar doit être compatible avec un système de sondage radio acoustique (RASS) qui pourrait éventuellement être intégré
8	Le système doit être pourvu d'une unité d'alimentation de 120 ou de 240 V c.a.

4.3 Exigences détaillées relatives au radar, y compris l'antenne et l'émetteur :

Article	Description de l'article
1	Doit avoir une fréquence d'exploitation de 449 Hz
2	Doit être doté d'un gain, d'une ouverture et d'une capacité permettant de mesurer des profils de vent jusqu'à au moins 8 km
3	Doit posséder une largeur de faisceau égale ou inférieure à 8°

4.4 Exigences détaillées relatives au radar – système de traitement des signaux radar :

Article	Description de l'article
1	Doit comprendre des fonctions de surveillance et de signalement de l'état du système ainsi qu'un logiciel d'affichage de données graphiques ⁽¹⁾
2	Doit comprendre un ou des ordinateurs de traitement et de transmission et le système d'exploitation Windows 7 (ou une version plus récente) ou Linux
3	Doit avoir une capacité de stockage égale ou supérieure à 200 Go
4	Doit être capable de mettre le radar sous tension et hors tension pour effectuer des tâches de maintenance de base du système (vérification de l'utilisation du disque, téléchargement de données, suppression et édition de fichiers) sur place ou à distance
5	Doit avoir la capacité de maintenir l'alimentation de l'ordinateur en cas de pannes de courant pendant 20 minutes
6	Doit être capable de transmettre des données hors site par ses systèmes de télécommunications

⁽¹⁾Cela inclut, mais sans s'y limiter, la surveillance de la température du système, la surveillance du signal et la vérification de paramètres essentiels pour s'assurer que le radar fonctionne correctement en temps réel.

4.5 Exigences détaillées relatives au radar – produits du radar :

Article	Description de l'article
1	Doit comprendre le logiciel nécessaire pour la lecture des données du radar
2	Doit fournir des données à une fréquence de 30 minutes (ou plus souvent) des sections transversales des vecteurs du vent selon l'heure et la hauteur, des données des moments, des profils verticaux de la vitesse et de la direction horizontales du vent et de la vitesse verticale du vent, de la largeur spectrale et du rapport signal-bruit pour chaque mesure. Les spectres de puissance mesurés à partir desquels d'autres paramètres sont mesurés doivent pouvoir être affichés et sauvegardés au besoin.
3	Le traitement des données doit permettre de réduire au minimum les risques de contamination par des oiseaux isolés et des aéronefs

5. Caractéristiques optionnelles du radar

Article	Description de l'article
1	La résolution verticale des profils de vent est inférieure à 250 m
2	L'antenne devrait permettre de pointer le faisceau dans plus de cinq directions
3	Puissance de crête de l'émetteur
4	Protection élargie pour protéger le système à des températures sous -40°C

6. Autres conditions

6.1 Format du fichier de données

Il est préférable, mais non obligatoire, que le format définitif des fichiers de données soit conforme aux normes en la matière (le cas échéant) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Sinon, les formats de fichier ASCII et NetCDF sont privilégiés, selon le cas.

6.2 Capacité de transport et lieu d'installation

Le radar profileur de vent doit être entièrement livré et installé avec une unité d'antenne, un processeur radar, un modulateur et un module d'interfaçage, tous les composants du système d'alimentation et de l'amplificateur de puissance, le bâti d'équipement, le support d'antenne, le socle, le logiciel opérationnel, le guide de l'utilisateur et tous les dispositifs de sécurité nécessaires (p. ex. la base de l'antenne est placée solidement sur un lit de roches/sol gelé en permanence, une clôture entoure le radar ainsi que le ou les abris à l'épreuve des intempéries qui contiennent le ou les ordinateurs et leurs composantes électroniques).

6.3 Documentation

L'entrepreneur doit fournir au moment de la livraison des manuels ou des guides d'utilisation de l'instrument en anglais décrivant l'installation, l'étalonnage, les réglages, le fonctionnement, les instructions de dépannage et le traitement des données. Des exemplaires papier et électroniques doivent être fournis.

L'entrepreneur doit fournir, au besoin, en anglais tous les schémas de circuits, des renseignements détaillés sur les vérifications d'étalonnage et les limites acceptables. Le logiciel d'application doit préciser les algorithmes utilisés pour le traitement du signal, des données et des produits. Les formats de données produites doivent être documentés en vue du décodage et du traitement externe, et les procédures de maintenance doivent être décrites.

6.4 Formation

Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit dispenser au personnel d'EC sur place la formation nécessaire pour faire fonctionner le radar, récupérer les données mesurées par l'instrument et effectuer des tâches de maintenance de base, ainsi que fournir des documents en anglais aux fins de la formation. La formation pratique est dispensée sur place (à Iqaluit) à un petit groupe de 4 à 8 chercheurs et opérateurs d'Environnement Canada, et elle ne doit pas dépasser cinq jours.

6.5 Installation

L'entrepreneur doit installer, lors de la livraison, tous les composants du système radar (y compris les structures et éléments de fixation du système). L'entrepreneur doit assumer l'ensemble des dépenses liées aux déplacements et à l'hébergement et diverses autres dépenses encourues par ses employés et ses sous-contractants. Il est également responsable de l'expédition des outils et de l'équipement nécessaires à l'installation de l'instrument dans une région éloignée et dans de rudes conditions environnementales (l'Arctique).

L'aménagement du site et l'installation de l'instrument doivent être effectués dans les deux semaines (14 jours) suivant la livraison.

6.6 Pièces de remplacement et options

L'entrepreneur doit fournir, dans les vingt (20) jours ouvrables suivant l'attribution du marché, une liste de prix, en vigueur pendant trois ans, pour les articles à long délai d'approvisionnement, les pièces de rechange ou les pièces à taux de défaillance élevé.

L'entrepreneur doit également fournir le prix d'une garantie prolongée facultative ainsi que des plans de service et de maintenance pour les cinq prochaines années.

6.7 État des résultats des activités

Le soumissionnaire doit fournir au moins un (1) exemple de l'acquisition d'un radar profileur de vent par un ministère ou un organisme gouvernemental, une université ou une organisation commerciale.

Le soumissionnaire doit également fournir le nom et les coordonnées de l'organisme cité en exemple et d'une personne ressource au sein de cet organisme.

6.8 Calendrier des travaux

Item #	Étape du projet	Date estimée
1	Attribution du contrat	4 décembre 2015
2	Réunion de démarrage: présentation et approbation des dessins et plans de construction finaux (préférentiellement en personne, mais téléconférence est acceptée)	6 janvier 2016
3	Livraison et réception de l'équipement pour le système radar (pièces électroniques, antennes, ordinateur(s), etc.) et tout équipement requis pour la préparation du site (clôture, abris, etc.) à Iqaluit	2 septembre 2016
4	Assemblage et installation du système radar complet à Iqaluit	9 septembre 2016
5	Formation sur le site (Iqaluit)	16 septembre 2016
6	Test d'acceptation sur le site : réussite, client présent en tant que témoin	23 septembre 2016

6.9 Produits livrables

6.9.1 Matériel et Logiciel

Article	Description	Quantité	Date
1	Système radar profileur de vent entièrement opérationnel, incluant les articles mentionnés dans les sections ci-dessus	1	1 ^{er} septembre 2016 ou plus tôt

6.9.2 Documentation

Article	Description	Quantité	Date
1	Rapport de la réunion initiale, décrivant le calendrier de conception et de construction du radar convenu par les parties	1	6 janvier 2016
2	Guide de l'utilisateur (en anglais) du système radar, y compris la documentation sur les formats de données	2	1 ^{er} septembre 2016
3	Documents de formation (en anglais)	2	1 ^{er} septembre 2016
4	Circuits, diagrammes, renseignements détaillés sur les vérifications d'étalonnage et les limites acceptables	À déterminer	Sur demande
5	Procédures de maintenance	2	1 ^{er} septembre 2016

6.10 Livraison

Tous les produits livrables doivent être conformes aux meilleures normes commerciales. L'entrepreneur doit livrer et installer le produit conformément aux exigences contractuelles :

Station météorologique d'Environnement Canada
Bureau météorologique de l'aéroport (FSB)
Iqaluit (Nunavut)

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tous les prix proposés dans cette base de paiement seront évalués et feront partie intégrante du processus de sélection du fournisseur gagnant.

1. Base

Item #	Description	Prix
1	Un (1) système radar profileur de vent sécurisé et conforme aux exigences techniques énoncées dans la section 4 de l'annexe « A », incluant le guide d'utilisateur et la procédure de maintenance	\$ _____
2	Assemblage et installation du système radar sur le site	\$ _____
3	Test d'acceptation sur le site	\$ _____
4	Frais de transport et de livraison *	\$ _____
5	Formation sur le site (incluant la documentation requise)	\$ _____
6	Garantie (12 mois après la livraison et l'acceptation des travaux)	INCLUDE
TOTAL (taxes en sus)		\$ _____

Lieu de livraison:

Station météorologique d'Environnement Canada
Bureau météorologique de l'aéroport (FSB)
Iqaluit (Nunavut)

* La livraison du matériel à Iqaluit par transport maritime peut prendre de 1 à 2 mois (ou plus) en fonction des conditions météorologiques.

2. Options

2.1 Caractéristiques optionnelles du radar

Item #	Description	Prix (taxes en sus)
1	La résolution verticale des profils de vent est inférieure à 250 m	\$ _____
2	L'antenne devrait permettre de pointer le faisceau dans plus de cinq directions	\$ _____
3	Puissance de crête de l'émetteur	\$ _____
4	Protection élargie pour protéger le système à des températures sous -40°C	\$ _____
TOTAL (taxes en sus)		\$ _____

2.2 Services après livraison

Item #	Description	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5
1	Garantie	INCLUDE	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2	Plan de services et maintenance	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
TOTAL ANNUEL (taxes en sus)		\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
TOTAL (taxes en sus)				\$ _____		

PRIX TOTAL (1+2.1+2.2) (taxes en sus)	\$ _____
--	----------

PIÈCE JOINTE 1

CRITÈRES TECHNIQUES

1. Critères techniques obligatoires

La proposition du fournisseur doit répondre à tous les critères obligatoires suivants pour être considérée recevable :

# Item	Description du critère	Référence dans la soumission (numéro de page et/ou section)
1	Le système doit posséder une protection élargie contre les intempéries, notamment la pluie et le vent.	
2	Taux d'échantillonnage temporel : le système doit pouvoir transmettre des mesures et d'autres données au moins toutes les 30 minutes.	
3	Exigences relatives au profil vertical du vent : le système doit être capable d'effectuer des mesures du vent à des hauteurs de 300 à 8 000 m, à une résolution égale ou inférieure à 250 m et avec une précision égale ou inférieure à + 1 m/s pour les composantes du vent (u, v).	
4	Le système doit fonctionner durant toutes les saisons : dans des températures allant de -40 °C à +30 °C. Le gel et les accumulations de neige abondante ne doivent pas perturber la qualité du signal ni le fonctionnement de l'instrument.	
5	Le système doit être entièrement automatisé et son fonctionnement sera commandé à distance.	
6	Le système radar doit être évolutif (on doit pouvoir augmenter le nombre d'éléments d'antenne) pour permettre d'éventuelles mises à niveau.	
7	Le radar doit être compatible avec un système de sondage radio acoustique (RASS) qui pourrait éventuellement être intégré.	
8	Le système doit être pourvu d'une unité d'alimentation de 120 ou de 240 V c.a.	
9	Doit avoir une fréquence d'exploitation de 449 Hz.	
10	Doit être doté d'un gain, d'une ouverture et d'une capacité permettant de mesurer des profils de vent jusqu'à au moins 8 km.	
11	Doit posséder une largeur de faisceau égale ou inférieure à 8°.	
12	Doit comprendre des fonctions de surveillance et de signalement de l'état du système ainsi qu'un logiciel d'affichage de données graphiques ⁽¹⁾ .	
13	Doit comprendre un ou des ordinateurs de traitement et de transmission et le système d'exploitation Windows 7 (ou une version plus récente) ou Linux.	
14	Doit avoir une capacité de stockage égale ou supérieure à 200 Go.	
15	Doit être capable de mettre le radar sous tension et hors tension pour effectuer des tâches de maintenance de base du système (vérification de l'utilisation du disque, téléchargement de données, suppression et édition de fichiers) sur place ou à distance.	

16	Doit avoir la capacité de maintenir l'alimentation de l'ordinateur en cas de pannes de courant pendant 20 minutes.	
17	Doit être capable de transmettre des données hors site par ses systèmes de télécommunications.	
18	Doit comprendre le logiciel nécessaire pour la lecture des données du radar.	
19	Doit fournir des données à une fréquence de 30 minutes (ou plus souvent) des sections transversales des vecteurs du vent selon l'heure et la hauteur, des données des moments, des profils verticaux de la vitesse et de la direction horizontales du vent et de la vitesse verticale du vent, de la largeur spectrale et du rapport signal-bruit pour chaque mesure. Les spectres de puissance mesurés à partir desquels d'autres paramètres sont mesurés doivent pouvoir être affichés et sauvegardés au besoin.	
20	Le traitement des données doit permettre de réduire au minimum les risques de contamination par des oiseaux isolés et des aéronefs.	
21	La formation ne doit pas dépasser cinq jours.	
22	L'aménagement du site et l'installation de l'instrument doivent être effectués dans les deux semaines (14 jours) suivant la livraison.	
23	Le soumissionnaire doit fournir au moins un (1) exemple de l'acquisition d'un radar profileur de vent par un ministère ou un organisme gouvernemental, une université ou une organisation.	
24	Le soumissionnaire doit également fournir le nom et les coordonnées de l'organisme cité en exemple et d'une personne ressource au sein de cet organisme.	

(1) Cela inclut, mais sans s'y limiter, la surveillance de la température du système, la surveillance du signal et la vérification de paramètres essentiels pour s'assurer que le radar fonctionne correctement en temps réel.

2. Critères techniques cotés *

# Item	Description du critère	Barème d'évaluation **	Référence dans la soumission (numéro de page et/ou section)
1	La résolution verticale des profils de vent est inférieure à 250 m	250 m = 0 pt >200 m à <250 m = 10 pts >150 à 200 m = 20 pts >100 à 150 m = 30 pts ≤100 m = 40 pts	
2	L'antenne devrait permettre de pointer le faisceau dans plus de cinq (5) directions	Cinq directions et moins : 0 pt Plus de cinq directions : 20 pts	
3	Puissance de crête de l'émetteur	< 0 à 2 kW = 10 pts > 2 à 4 kW = 20 pts > 4 à 6 kW = 30 pts > 6 à 8 kW = 40 pts > 8 kW = 50 pts	
4	Protection élargie pour protéger le système à des températures sous -40°C	- 45°C to < - 40°C = 15 pts < - 45°C = 20 pts	

Solicitation No. - N° de l'invitation
K8D22-160171/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
K8D22-16-0171

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTA-5-38124

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
MTA-5-38124

* Il n'y a pas de minimum de points requis pour les critères techniques cotés. L'obtention d'une note nulle aux critères cotés n'entraînera pas la non-conformité de la proposition.

** « pt » = Point ; « pts » = Points

3. Grille d'évaluation

Seules les soumissions recevables seront évaluées selon la grille ci-dessous :

	Soumissionnaire _____
Note pour le mérite technique (Annexe C, Table 2)	
Prix proposé (incluant les options)	
Points pour le mérite technique	[Note pour le mérite technique / 100] * 15
Points pour le prix proposé	[Prix proposé le plus bas parmi les soumissionnaires / Prix proposé] * 85
TOTAL POINTS	_____ POINTS